



MEAE – CNRS – Umifre 7 – USR 3132

## APPEL À CANDIDATURES

**Aide à la mobilité internationale (AMI) CRFJ 2022-2023 (date limite 31 janvier 2022)**

**Séjours au CRFJ du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 juillet 2023**

Le Centre de Recherche Français à Jérusalem lance un appel à candidatures pour des aides à la mobilité internationale pour doctorants et post-doctorants (AMI) dans les disciplines suivantes :

- **Archéologie, préhistoire (axe 1)**
- **Histoire, sciences des religions, philosophie, linguistique (axe 2)**
- **Sociologie, anthropologie, sciences politiques, géographie, urbanisme (axe 3)**

Les projets de recherche devront porter sur le passé ou le présent de l'espace israélo-palestinien et faire clairement apparaître la nécessité d'un séjour sur place : travail de terrain, enquêtes, ressources documentaires. L'adéquation des projets avec les axes de recherche du CRFJ, dont la présentation est disponible sur son site internet [www.crfj.org](http://www.crfj.org), est un critère déterminant.

Les candidatures seront expertisées en février 2022 et validées par le conseil scientifique du CRFJ en mars 2022.

Les bourses AMI seront attribuées pour une durée de 1 à 6 mois éventuellement renouvelable l'année suivante. Il convient de préciser la durée du séjour souhaitée et s'il est d'ores et déjà envisagé de planifier un second séjour (l'aide étant en effet éventuellement renouvelable plusieurs fois).

Les candidats doivent être inscrits en doctorat ou être titulaire d'un doctorat mené auprès d'une université française ou de l'Union Européenne (sans critère de nationalité).

L'aide consiste en une **allocation mensuelle de 1200 euros net** + le remboursement d'un **billet d'avion** entre la résidence administrative du candidat et Israël (en classe économique, à hauteur de 400€ maximum aller-retour) + le remboursement d'un **contrat d'assistance / rapatriement** si nécessaire (à hauteur de 100€) + le remboursement des **tests Covid-19** réalisés à l'arrivée en Israël si nécessaire (à hauteur de 100€ maximum).

Il est rappelé que la bourse AMI n'est pas considérée comme un salaire, elle n'ouvre droit ni aux prestations sociales, ni aux allocations chômage et ne peut être prise en compte dans le calcul des droits à la retraite. Les boursiers doivent souscrire les assurances nécessaires pour résider à l'étranger, ceci incluant la couverture des dépenses de santé, accidents du travail, rapatriement, etc.

Les candidats seront rattachés au CRFJ le temps de leur séjour. Ils devront résider à Jérusalem et participer régulièrement aux activités du Centre (conférences, séminaires, colloques, publications, etc.).

Le formulaire du dossier de candidature doit être rempli et complété avec toutes les pièces nécessaires (lettre de motivation, CV, publications, copie des titres et diplômes, lettres de recommandation, exposé détaillé du projet de recherche) et envoyé **uniquement par voie électronique avant le 31 janvier 2022** à l'adresse suivante : [crfj@cnrs.fr](mailto:crfj@cnrs.fr)

Télécharger le [formulaire de candidature en word](#).

**Date limite du dépôt des candidatures : 31 janvier 2022**

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignement ([crfj@cnrs.fr](mailto:crfj@cnrs.fr))**